



COLLÈGE

Redonner un sens au collège

REDONNER TOUTE SA PLACE A

Pour assurer à tous les élèves une **scolarité complète et réussie** dans le second degré dans la perspective d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Concurrence à tous les étages !

Le collège est l'échelon intermédiaire et sensible de la scolarité. Tous les jeunes y sont scolarisés en pleine adolescence, âge où ils se construisent avec leurs difficultés et leurs contradictions. Force est de constater que la massification de l'enseignement dans le second degré, mise en œuvre avec la loi Haby en 1975, n'a pas suffi à rendre tous les élèves égaux face à la réussite scolaire.

Les restrictions budgétaires et les suppressions de postes se poursuivent et aggravent encore la dégradation des conditions d'études pour les élèves et de travail pour les personnels. Des dispositifs se sont succédé, voire empilés, sans continuité et sans répondre à la question essentielle de ce qui favorise l'entrée dans les apprentissages. Ainsi, de l'aide personnalisée aux EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires) en passant par Devoirs faits, les réformes ont toujours oublié que c'est avant tout au sein de la classe que cela se joue, par un accompagnement au plus près de chaque élève. Or, le taux d'encadrement est en France le plus faible de toute l'OCDE et ne cesse de se dégrader depuis au moins 1999 alors qu'il s'est amélioré ailleurs.

La réforme de 2016 a accentué les différences de fonctionnement entre les collèges en renforçant leur autonomie, avec une marge horaire limitée qui oblige à choisir entre l'ouverture de classes moins chargées, des groupes à effectifs réduits, des enseignements facultatifs ou une offre diversifiée de langues vivantes.

Ces marges ont fondu et les dotations de la plupart des collèges se retrouvent à l'os, générant ainsi une concurrence délétère entre disciplines et très souvent un appauvrissement des contenus et des pratiques. De fortes différences de l'offre pédagogique des collèges en découlent, ce qui a accentué la concurrence entre eux, y compris entre public et privé. Le privé a en effet pu préserver les options mises à mal par la réforme.

Aujourd'hui, le collège unique, déjà entamé par l'entre-soi social, n'est pas en mesure d'offrir les mêmes chances à tous les élèves, comme en attestent les études internationales.



Un collège unique pour apprendre à « vivre ensemble »

Comment, dès lors, apprendre à « vivre ensemble » pour faire société, impératif vital ? C'est d'autant plus difficile que les nouveaux projets du ministère participent à creuser le fossé entre les élèves favorisés et les autres : entre les EPLEI (Établissements publics locaux d'enseignement international) et les EPLESF (établissements publics d'enseignement des savoirs fondamentaux, qui n'ont pu voir le jour grâce à la mobilisation de la FSU et des personnels), il y aurait eu un monde !

Ce que le ministère affiche comme la mixité sociale est en fait l'exfiltration de quelques élèves de l'éducation prioritaire, vers de grandes écoles via des Cordées de la réussite ou des internats d'excellence dès le collège, comme en 2007 avec la réforme de Robien dans le but avoué de « *permettre la mixité des élites* ».

Pour les autres, cantonnés à des espaces scolaires dégradés, c'est le renoncement à toute ambition. La mise en avant des neurosciences par l'Institution nourrit l'idée que chaque élève est plus ou moins capable et donc responsable de ses apprentissages, effaçant toutes les causes d'échec d'origine sociologique. C'est l'idéologie que de nombreuses associations, dont l'entrisme est favorisé surtout en éducation prioritaire, inculquent aux élèves.

En outre, depuis l'assouplissement de la carte scolaire en 2007, l'effet de ghettoïsation s'est amplifié, comme pour l'habitat. Depuis 2012, l'OCDE pointe la France du doigt pour avoir les plus fortes inégalités de résultats entre les élèves de milieux sociaux différents.

Pourquoi demander la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans ?

Le SNES-FSU prône une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, fondée sur le principe de l'éducabilité de tous les élèves.

Dans ce cadre, les apprentissages au collège seraient soustraits à la pression de l'avenir professionnel à tracer. L'accès à la culture scolaire demande du temps et la construction de nombreux prérequis, particulièrement pour les enfants dont les parents n'ont qu'un faible niveau d'études.

Nous devons affirmer et mettre en œuvre une continuité éducative de la maternelle au lycée, dans laquelle le collège jouera tout son rôle instructif, éducatif et émancipateur. Pour ce faire, le collège ne saurait être primarisé ni devenir un petit lycée.

DES FAUX PROCÈS... AUX VRAIS

Cela fait des années que gouvernement, Sénat et *think tanks* libéraux **attaquent injustement le collège** dans les médias ainsi que l'investissement des professeurs.

Éducation Prioritaire (EP) versus Ruralité

Depuis cinq ans, une avalanche de critiques dévale sur l'Éducation prioritaire, accusée de coûter cher pour peu de résultats. Des rapports affirment pourtant qu'elle limite la baisse des résultats dans les zones à forte concentration de difficultés socio-économiques. Mais, après la crise des gilets jaunes, J.-M. Blanquer a construit de toutes pièces une opposition entre l'EP et la ruralité, faussant la balance en comparant deux politiques de nature différente, l'une sociale et l'autre territoriale.

L'Éducation prioritaire se définit par la concentration d'élèves en difficulté socio-économique. Les villes ne sont pas les seules concernées : il demeure une centaine de REP ruraux selon ces critères, malgré de nombreuses délabellisations en 2014. Quant aux chiffres, ils sont têtus : les résultats des collégiens ruraux au DNB, leurs effectifs par classe, leur nombre d'heures par élèves (h/e) sont meilleurs. Ces collèges ne sont pas sous-dotés. Certes les établissements en milieu rural subissent des politiques d'austérité

mais ils ne doivent pas être pris comme prétexte pour justifier la destruction d'une politique nationale d'éducation prioritaire.

Le SNES-FSU revendique à la fois une politique d'éducation prioritaire plus ambitieuse en termes d'investissement de l'État, et des moyens adéquats pour désenclaver les collèges isolés.

Renvoi au local et contractualisation

De plus en plus de compétences sont renvoyées à l'échelon local, surnommé « écosystème » ! Se développent les postes à profil, les pressions faites aux équipes pour accepter des projets imposés ainsi que l'entrisme des élus locaux et des associations, particulièrement dans les cités éducatives, les contrats locaux d'accompagnement (CLA) et les territoires éducatifs ruraux (TER). Le maître mot devient la contractualisation : chaque établissement doit s'engager en termes d'objectifs pour obtenir des moyens toujours plus restreints. Cette concurrence entre établissements est un facteur de division. Les recrutements locaux, qui ont déjà échoué à l'époque

PROBLÈMES

des ECLAIR, ne permettraient plus la continuité du service public sur l'ensemble du territoire.

Pour le SNES-FSU, la logique de contractualisation est incompatible avec celle d'un service public de qualité, respectueux des personnels.

Au quotidien, les problèmes qui entravent les collègues dans l'exercice de leurs missions s'accroissent.

■ Délitement des équipes pluriprofessionnelles ■

De nouveaux collègues ouvrent le plus souvent sans affecter de Psy-ÉN, d'assistant-e social-e, d'infirmier-e ou même de CPE. La charge de travail d'autres personnels non formés s'accroît afin de pallier ces absences de moyens alloués.

Le SNES-FSU exige des équipes pluriprofessionnelles complètes dans tous les collèges sans chevauchement des missions.

■ Hausse des effectifs ■

En dix ans, le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté de 1,2. La proportion de classes de plus de 30 élèves en collège public a doublé. Les collèges payent le prix fort de l'austérité : suppressions de postes et fermetures de classes. Les compléments de service, particulièrement en zone rurale, se multiplient, ce qui dégrade les conditions de travail des personnels.

Le SNES-FSU demande des effectifs par classe limités à 24 élèves (20 en éducation prioritaire) et une réduction de ce maxima lorsque sont inclus des élèves à besoin éducatifs particuliers.

■ Entrisme à tous les niveaux ■

L'éducation représente un marché lucratif dans les pays néolibéraux et l'Éducation nationale apparaît comme pourvoyeuse d'une manne pour des *start-up* de l'Ed-tech (vendant des algorithmes, applications, plateformes, etc.), des associations et des fondations issues du monde de l'entreprise. Il s'agit à la fois de récupérer des financements parfois conséquents, par exemple par le biais des élus locaux dans le cadre du label Cité éducative, et d'avoir accès aux élèves pour les imprégner de théories entrepreneuriales au prétexte de travailler l'orientation, des compétences psycho-sociales ou le « vivre ensemble ». Il en est de même avec la multiplication des solutions numériques payantes.

Le SNES-FSU s'oppose à ce que des missions de l'École publique soient externalisées et que l'École publique devienne une source de revenus lucratifs. Les moyens détournés à cet effet doivent au contraire financer les besoins existants.

Au quotidien sur le terrain, les financements manquent pour changer des ordinateurs ou réparer des stores. L'urgence est désormais de répondre aux besoins concernant l'aération, l'isolation thermique et le chauffage des bâtiments.

ORIENTATION : ÇA DÉRAPE !

Le collège doit permettre à tous les élèves d'acquérir une **culture commune solide** afin de préparer à une des trois voies du lycée.

Plusieurs projets menacent le collège :

- L'idée du président Macron d'un **palier d'orientation** à la fin de la Cinquième vers l'apprentissage, ce qui dérouterait à la convention 138 de l'OIT¹.
- Une **primarisation du collège**, déjà initiée avec le cycle 3, et renforcée par l'expérimentation d'échanges de service premier-second degré dans des écoles du socle et des Sixièmes « Tremplin ». Elle pourrait dériver vers un corps unique de « professeurs des écoles et de collège » polyvalents.
- L'**ouverture du collège aux entreprises et associations** dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation, expérimenté dès la Cinquième. Le risque est que les élèves soient préparés à n'envisager la politique économique que sous l'angle libéral.

Le noyau dur de la difficulté scolaire

Le collège unique a permis de diminuer le nombre d'élèves quittant le système scolaire sans aucun diplôme² mais un noyau dur de jeunes en très grande difficulté scolaire persiste. Réductions d'horaires, dotations étriquées, classes pléthoriques et rarement dédoublées : autant de facteurs ne favorisant pas l'entrée dans les apprentissages scolaires. **Enseigner au collège, c'est aussi affronter des problèmes de comportement et de gestion de classe.** De meilleures conditions d'étude apporteraient plus de sérénité et de temps pour aider au plus près les élèves au sein de la classe.

Lycée professionnel, quel avenir ?

Une nouvelle réforme menace le lycée professionnel avec une forte diminution des horaires d'enseignement ! Moins de formation, moins de qualification, moins d'enseignants pour mettre plus rapidement les jeunes sur le marché du travail ! L'annonce par E. Macron d'une demi-journée hebdomadaire dès la Cinquième dédiée à la découverte des métiers amorce la valorisation de l'apprentissage et incitera les sorties précoces du système scolaire. Un décret récent ouvre par ailleurs aux professeurs de lycée professionnel bivalents, la possibilité d'enseigner en collège ou en lycée GT.

L'apprentissage pré-bac : quel problème ?

Le gouvernement veut faire des économies en rendant la formation professionnelle à la main du MEDEF. Cette politique court-termiste se désintéresse de la formation du citoyen au profit d'une employabilité utilitariste des jeunes ajustée à l'actualité du marché du travail, d'où l'apologie de l'apprentissage, dès le plus jeune âge jusque dans l'enseignement supérieur. Les entreprises sont incitées à embaucher des apprentis, gagnant une main-d'œuvre bon marché et une réduction de cotisations sociales.

Or, les apprentis pré-bac sont fortement discriminés à l'embauche (l'apprentissage est lié à un contrat de travail). Les missions confiées ne sont pas forcément adéquates. Les ruptures de contrat, souvent cause de décrochage, sont de 40 % pour les jeunes sous statut d'apprenti en Bac professionnel.

Et la Troisième prépa-métiers ?

Le SNES-FSU demande la suppression de la Troisième prépa-métiers, dégradée par rapport à la Troisième prépa-pro. Si celle-ci était loin d'être pleinement satisfaisante, elle donnait au moins une perspective de réussite aux élèves en rupture avec les disciplines scolaires en leur permettant d'obtenir une affectation en voie professionnelle.

Le SNES-FSU revendique les conditions de réussite pour tous les élèves au sein du collège, la fin des procédés de pré-orientation et la fin des contingentements en CAP et Bac pro sous statut scolaire.

Comment orienter ?

18 heures d'accompagnement à l'orientation sont prévues en Quatrième et 36 en Troisième. Avec ce surcroît d'heures dévolues à l'orientation, la confusion s'installe davantage entre les missions des Psy-ÉN et celles des professeurs principaux. La charge de travail s'alourdit pour les uns comme pour les autres, sans aucune revalorisation. Les DRONISEP n'ont plus les personnels suffisants pour produire les informations exhaustives dont tous ont besoin pour connaître l'offre de formation régionale.

Le SNES-FSU défend le droit des élèves à être accompagnés par des Psy-ÉN afin de préparer un projet d'orientation réussi.

Or, à force d'organiser la pénurie de recrutement, le nombre de collèges couverts diminue, notamment en zone rurale, et des CIO ferment.

1. Votée en 1973 par l'Organisation Internationale du Travail, la convention n°138 protège les enfants de moins de 15 ans de l'entrée précoce dans le monde du travail.

2. 202 000 en 1980, 107 000 en 2001 et moins de 87 000 en 2017

POUR UNE INCLUSION SEREINE

L'École inclusive est présentée comme une des priorités du président de la République mais, sur le terrain, **le manque de moyens est criant**. Il est temps que l'État mette en œuvre une politique ambitieuse, à la hauteur des discours, mais surtout des enjeux que pose l'inclusion.

État des lieux

L'objectif affiché de l'inclusion est d'« *assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves* » par « *la prise en compte de leurs besoins éducatifs particuliers* ». Ce projet de l'État rejoint le principe d'éducabilité pour tous et toutes, porté par le SNES-FSU qui milite pour la mise en place d'une École réellement inclusive. Mais, dans les établissements, les professionnel·les sont souvent confronté·es à de lourdes difficultés pour gérer les situations d'inclusion, d'où, parfois, un sentiment d'échec personnel ou une remise en question de l'inclusion en général. Or, il faut bien identifier les causes de ces problèmes : ce sont le manque de moyens et une dégradation globale des conditions de travail qui rendent l'inclusion problématique.

« On nous demande de gérer l'ingérable »

Les élèves, leur famille et les personnels pâtissent de ces insuffisances de moyens. Les Psy-ÉN ont en charge 1 500 élèves en moyenne, souvent sur plusieurs établissements. Les ULIS sont majoritairement dans les collèges REP et REP+ qui doivent en plus remédier aux difficultés sociales et scolaires de leur public. On demande aux professeur·es, et souvent sans les consulter, d'appliquer des listes d'adaptations dans leurs pratiques et leurs évaluations, alors que les effectifs globaux et spécifiquement le nombre d'élèves à besoins particuliers ne cessent d'augmenter. Les AESH (accompagnant·e d'élèves en situation de handicap) sont soumis·es à la gestion comptable des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) qui « mutuali-

Quelques chiffres :

- Entre 2019 et 2020, près de 22 900 élèves en situation de handicap scolarisés, soit une progression de 10 % dans le 2nd degré (DEPP, Repères et Références statistiques 2022).
- En 5 ans, +28,5 % d'élèves allophones nouvellement arrivés.
- 63,5 % des collèges REP et REP+ ont une ULIS (contre 27 % en 2013).
- Les classes de collège comptent en moyenne 1,5 élève de plus qu'en 2000.
- 7 900 suppressions de postes de professeur·es depuis 5 ans, l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte.

sent », c'est-à-dire parcellisent l'accompagnement humain et gèrent la pénurie d'AESH, causant des situations inopérantes voire difficilement gérables pour les adultes et les élèves. Des UPE2A ont été créées en urgence pour accueillir les réfugiés ukrainien·nes mais en nombre insuffisant : des allophones ont donc été envoyés prématurément dans des classes ordinaires pour libérer des places et bon nombre d'élèves ukrainiens ont été accueillis en classe ordinaire.

Le manque de dispositifs adaptés aux profils si variés des élèves à besoins particuliers, le choix de privilégier une gestion comptable afin de réduire les coûts de l'inclusion au lieu de développer les moyens humains pèsent à tous les niveaux, et de manière de plus en plus critique.

À quand une politique en faveur d'une vraie École inclusive ?

On ne peut prétendre mettre en œuvre une inclusion digne et efficace pour les élèves à besoins particuliers sans une augmentation considérable de moyens spécifiques. Il n'est pas pensable de continuer de demander à des personnels déjà en surcharge de travail d'assumer seuls

une mission aussi importante alors que tant d'éléments du contexte sont défavorables à l'inclusion.

Le SNES-FSU revendique en urgence :

- des allègements d'effectifs dès qu'une situation d'inclusion se présente ;
- la création d'ULIS, d'UPE2A, et de dispositifs pour les EFIV (enfants de familles itinérantes et de voyageurs), et de SEGPA, notamment dans des établissements plus favorisés, afin de ne pas cumuler plusieurs natures de difficulté et de diminuer le nombre d'élèves par unités ou sections spécialisées ;
- la formation et le recrutement d'AESH comme titulaires de la Fonction publique ;
- la suppression des PIAL qui favorisent l'accompagnement mutualisé au détriment de l'accompagnement individualisé ;
- des temps de concertation pour une prise en charge collective des élèves à besoins particuliers ;
- le maintien de structures médico-sociales quand l'inclusion n'est pas satisfaisante pour l'élève.

DES PROFESSEURS MAÎTRES DE

Les enseignants sont des concepteurs de leur métier. **Exercice de la liberté pédagogique et formation solide** sont les clés pour pouvoir faire des choix éclairés dans les pratiques et les évaluations.

Les professeurs doivent pouvoir être formés dans une perspective pluraliste (disciplinaire, didactique, en sociologie des apprentissages et psychologie de l'adolescent). Ils doivent pouvoir disposer de connaissances, de pratiques, de savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale et actualisés par la formation continue pour leur permettre de mettre en place des pratiques pédagogiques diverses et appropriées.

Ils doivent avoir accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein afin de pouvoir entrer dans une démarche réflexive, sans prescription de soi-disant « *bonnes pratiques* ».

La maîtrise de l'évaluation des acquis des élèves est une dimension essentielle du métier et de la professionnalité des enseignants.

Elle ne s'improvise pas et se construit à partir de la formation appuyée sur la recherche, de l'expérience professionnelle individuelle et de l'expérience collective de ceux qui font le même métier. Les tâches liées aux évaluations (concevoir, programmer, corriger, etc.) renvoient à un certain nombre de difficultés, mais elles peuvent aussi être une source de satisfaction.

La liberté pédagogique menacée

L'évaluation en classe n'a de sens que si elle est conçue comme partie intégrante du processus d'apprentissage. Les enseignants doivent pouvoir choisir les modalités d'évaluation les plus appropriées à la diversité de leurs pratiques pédagogiques (évaluation chiffrée, non chiffrée, appréciations, etc.).

En lycée, à la rentrée 2021, les projets locaux d'évaluation (PLE) dans le cadre du contrôle continu ont été une tentative d'entraver cette activité. Il s'agissait de figer dès septembre, au sein de chaque discipline, le nombre, les dates, la fréquence et le contenu des évaluations. Une délibération et un document de travail du Conseil de l'évaluation de l'école



Repenser le DNB

Il faut que le DNB prenne en compte toutes les disciplines (en contrôle continu et/ou épreuves terminales nationales). Il doit être conçu non pas comme un examen de fin de scolarité obligatoire mais comme une étape vers des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée. Pour le SNES-FSU, le second degré doit être pensé en cohérence, en articulant mieux collège et lycée.

LEUR MÉTIER

(respectivement de juin 2021 et de février 2022) montrent que d'autres attaques sur cette dimension du métier peuvent venir y compris au collège.

Dans ces textes, la « pertinence » de l'évaluation des acquis des élèves par les enseignants dans le cadre habituel est sérieusement mise en doute. La solution préconisée à longueur de pages est l'utilisation de tests standardisés (adjectif cité près de 20 fois en 9 pages) qui seraient mis à disposition.

Toutes les limitations qui peuvent exister pour restreindre la capacité d'un enseignant à s'adapter à sa classe réelle sont présentées comme des progrès.

La liberté pédagogique n'est mentionnée que dans le portrait négatif du travail sur l'évaluation des enseignants. Indice flagrant de la déconnexion de ces textes avec le réel : l'occurrence unique du mot « inclusion », sous la forme d'un vœu pieux à l'équité, ignorant totalement tout le travail d'adaptation qu'elle nécessite depuis plusieurs années.

Si l'épreuve commune certificative a un sens au terme d'un cycle de formation, quel serait celui d'épreuves standardisées venant percuter le temps de la formation sans lien avec la progression des élèves ? Si ce n'est tenter de normer l'activité et d'imposer une cadence ?

Dans l'immédiat, le SNES-FSU demande :

- L'abandon de l'évaluation du socle, qui ne devait être que le principe organisateur des programmes. Une somme d'items à valider imposée par certaines applications n'a pas de sens et ne correspond pas aux évaluations formatives ou sommatives que les professeurs mettent en place, à leurs pratiques de classe.
- L'abandon du bilan de fin de cycle.
- Des aménagements de programmes afin de permettre aux élèves de construire une culture commune.
- Beaucoup de programmes sont lourds, sans véritables repères annuels ni repères de progressivité. Certains portent des orientations discutables.
- Le cadrage national de l'oral (qui doit être rémunéré).
- Les indemnités d'examen revalorisées.



MON COLLÈGE EST ÉVALUÉ CE POURQUOI ? COMMENT ?

L'objectif du ministère est de contractualiser les moyens octroyés aux établissements dans une logique d'objectifs à atteindre, **totale**ment inadaptée à un service public de qualité qui devrait répondre à une logique de besoins.

C'est la loi Blanquer « *Pour une école de la confiance* » qui est à l'origine de la création du CEE (Conseil de l'évaluation de l'École) et de l'évaluation systématique de tous les ÉPLE (Établissement public local d'enseignement donc les collèges et les lycées), à raison de 20 % chaque année, tous les cinq ans.

Cet audit débute par une phase d'autoévaluation. Il s'agit de convaincre les personnels de participer pour ensuite contraindre leurs pratiques et les déposer de leur métier. Le but de cette évaluation est de prendre la main sur le projet d'établissement qui s'impose aux personnels, puis sur le contrat d'objectifs.

Autoévaluation

Si certains chefs d'établissement sont conscients de la débauche de temps à fournir sans perspective de recevoir des moyens dans une période d'austérité, d'autres jouent le jeu de l'administration et démultiplient les réunions chronophages. Quant à ceux qui devinent qu'ils rencontreront de l'opposition, ils passent

par la réécriture du projet d'établissement (tous les trois ans) sans expliciter qu'il participera de l'autoévaluation.

Évaluation externe

Ce principe d'évaluation externe est inédit. Auparavant, le chef d'établissement rédigeait un diagnostic d'entrée en fonction, menait son bilan pour aboutir au contrat d'objectifs. Ici, la volonté de renforcer la contractualisation et la mise en concurrence des établissements place aussi les personnels de direction sur la sellette.

Un trio d'évaluateurs externes (chef d'établissement, IPR, IEN issu d'un autre département pour éviter toute collusion) investit donc l'ÉPLE pendant quelques jours et interroge personnels, élèves, et parents. Ils choisissent eux-mêmes leurs interlocuteurs et sont susceptibles de demander d'assister à des cours.

Le SNES-FSU rappelle que ces visites en classe et entretiens, hors rendez-vous de carrière, ne sont jamais obligatoires. Vous pouvez les refuser !

TTE ANNÉE

Comment agir ?

C'est le rôle du SNES-FSU de permettre au collectif de personnels de s'organiser en utilisant des heures mensuelles d'information syndicales afin de s'accorder avant d'entrer dans cette démarche d'autoévaluation. Ces deux dernières années, des équipes ont décidé de boycotter en bloc toutes les étapes de cet audit. D'autres équipes ont préféré garder la main sur les informations remontant au rectorat, notamment pour que les éclairages ne soient pas seulement ceux de la direction, des parents et des élèves qui sont aussi interrogés. Elles ont alors porté systématiquement les revendications sur l'austérité imposée depuis des années par le ministère en listant les pertes de moyens horaires avec leurs conséquences sur le fonctionnement des collèges, les effectifs pléthoriques, les manques de personnels de vie scolaire (CPE, AED), AESH, Psy-Én, AS, infirmier et médecin scolaire ainsi que les moyens et les problèmes liés au bâti scolaire.

Attention, ces données ne sont pas attendues par l'administration qui a préparé de nombreux questionnaires intrusifs sur la perception que les élèves ou les parents peuvent avoir de l'enseignement des professeurs, ouvrant grand la voie à leurs critiques. Il faudra que le collectif se concerta pour savoir comment faire porter leur voix (motions en CA...).

Quelle restitution ?

Les évaluateurs exposent enfin leur bilan à tous les personnels, ou aux seuls élus du CA. L'expérience montre que les remarques faites sur les moyens manquants ne sont jamais exposées. Souvent ce premier bilan semble positif. Il déroule les éléments de langage du néo-management public et comporte un volet listant des leviers pour entrer dans une logique de « *conduite de changement* ». Il n'y aura pas de surprise, il s'agira d'augmenter le temps de travail des personnels en multipliant les réunions de concertation, les formations, etc.

Les « pratiques disparates » seront critiquées et un appel à l'harmonisation sera proposé introduisant par exemple le risque d'instauration d'un PLE (plan local d'évaluation), même en collège. Les appauvrir, c'est transformer les professeurs en simples exécutants. L'adaptation aux élèves (et notamment aux élèves à besoin éducatifs particuliers) passe par la diversification des méthodes pédagogiques.

Le SNES-FSU défend la liberté pédagogique des professeurs, cadres-concepteurs de leur enseignement, qui fait la force du service public d'éducation.

QUEL AVENIR POUR LE COLLÈGE ?

Le SNES-FSU lance **une grande réflexion** pour repenser le collège qui prendra la forme d'un colloque **le 30 mars 2023**.

Cette journée sera préparée en amont à l'occasion de cinq demi-journées pour échanger avec des chercheurs sur les avancées de la recherche afin d'y ancrer les propositions pour reconstruire un collège plus démocratisant. Chaque mercredi après-midi portera sur une thématique différente :

■ 28 septembre 2022 ■

→ Quelle organisation pour le collège ? Quels enseignements obligatoires et facultatifs ? Diversifier : oui mais comment sans trier les élèves ?

■ 12 octobre 2022 ■

→ Évaluer au collège : quels objectifs, quelle fonction ? De l'évaluation diagnostique au DNB en passant par les évaluations formatives et sommatives. Quel cadre pour un DNB détaché du bilan de fin de cycle ?

■ 16 novembre 2022 ■

→ L'École inclusive doit devenir une réalité prenant en compte les besoins des élèves concernés. Elle exige des moyens, de la formation et une baisse significative des effectifs. Comment établir des cartes scolaires et une carte de l'éducation prioritaire qui permet-

tent aux jeunes d'apprendre à vivre ensemble en favorisant la mixité sociale ? Quel devenir pour la Troisième prépa-métiers ?

■ 14 décembre 2022 ■

→ Quelle culture commune au collège ? Des programmes à revoir pour une cohérence dans chaque discipline et avec les autres disciplines. Comment s'assurer qu'ils seront accessibles aux élèves ?

■ 18 janvier 2023 ■

→ Le travail personnel du collégien se poursuit hors la classe mais reste un facteur d'inégalités sociales. Comment le collège peut-il devenir le lieu principal et essentiel pour ce travail ? Études surveillées, dirigées ? Pour toutes et tous ou pour certains ? Comment apporter de l'aide aux élèves en difficulté ? Comment éviter le piège des dispositifs périphériques insuffisants ?

Le colloque du 30 mars permettra de synthétiser les retours et propositions du terrain. Des tables rondes permettront d'échanger avec d'autres syndicats de la FSU (SNEP, SNUEP, SUI,...) ainsi que des chercheurs. Ces temps d'échange sont ouverts à tous et à toutes.

NOS EXIGENCES POUR LE COLLÈGE

Face aux nombreuses attaques, le SNES-FSU revendique la mise en place immédiate de mesures concrètes **pour une politique éducative ambitieuse** et des choix budgétaires en adéquation.

Des effectifs corrects et des moyens à la hauteur des besoins

Face à une augmentation des effectifs constante, le SNES-FSU revendique pour la réussite de tous élèves des effectifs de classe limités à 24 élèves en collège (20 en éducation prioritaire), avec des dédoublements ou co-interventions inscrits dans une grille horaire nationale dans toutes les disciplines. Les enseignements facultatifs doivent avoir leur financement propre, fléché et généralisé afin de ne pas mettre en concurrence les disciplines avec les « heures de marge » à partager.

Le travail de l'élève doit se faire essentiellement dans le cadre du collège et avant tout pendant les cours, avec des heures d'enseignement suffisants. L'aide aux élèves en difficulté doit pouvoir être apportée lors de séances en petits groupes. Les personnels de vie scolaire (CPE, AED) et les Psy-ÉN, infirmières scolaires et assistants sociaux doivent être présents dans tous les établissements et en nombre suffisant.

Le collège inclusif nécessite des moyens

La question des effectifs doit réellement prendre en compte la place des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers (BEP). La charge de travail supplémentaire pour adapter l'enseignement doit être prise en compte. L'école inclusive doit être pensée et organisée comme un tout : du bâti solaire aux moyens matériels et humains d'accompagnement, de la conception de programmes inclusifs à celles des examens. Elle implique aussi une formation des personnels et un nombre d'AESH suffisant.

Éducation prioritaire : un seul label

La carte de l'éducation prioritaire doit être étendue à tous les établissements où se concentrent les difficultés sociales. Elle doit être plus ambitieuse, sur des critères concertés, transparents et nationaux avec un seul et même label pour tous, sans contractualisation des moyens.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀



avec les syndicats de la FSU



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU



ADHÉREZ EN LIGNE SUR WWW.SNES.EDU >>>

